

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

Administrateurs absents :

TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : **25**
Présents : 14
Absents : 11
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **vendredi 6 septembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-09-40

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

COLLABORATION CCAS LA ROCHE-JAUDY / CIAS GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (GCSMS)

Le Conseil d'Administration du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération, gestionnaire de l'EHPAD « Les Magnolias » à Pontrieux, a, dans un premier temps, délibéré favorablement pour la construction d'un nouvel équipement sur le site actuel appartenant à Terres d'Armor Habitat.

Ce projet de démolition / reconstruction a été écarté, par les autorités de tutelle, en raison du coût prévisionnel des travaux et, in fine, du coût trop élevé pour l'utilisateur.

Par ailleurs, les autorités de tutelle ont précisé leur implication conditionnant leur participation à une « mutualisation » avec un établissement voisin.

De son côté, le CCAS de La Roche-Jaudy, gestionnaire de l'EHPAD de Kérambellec, a élaboré un projet d'extension de son bâti.

L'antériorité des collaborations, la coopération inter-établissements, la continuité des fonctions de direction, ont incité les collectivités à envisager un rapprochement des deux établissements.

Après concertation, le choix de se diriger vers une « **collaboration** » des deux établissements en une structure unique reposant sur deux sites a été actée.

Les 28 septembre 2023, pour le CIAS, et 2 octobre 2023, pour le CCAS, les deux Conseils d'Administration ont validé formellement le principe de cette « collaboration » et ont entériné le lancement de deux études :

- Un audit financier et RH.
- Une approche juridique.

Avant la période estivale, les instances du CCAS de la Roche-Jaudy et du CIAS ont pris connaissance des conclusions des études. Elles ont pu également échanger sur la structure juridique de la future entité.

Les Commissions Permanentes ont été consultées et ont proposé la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), chacun des membres fondateurs restant titulaire de son autorisation.

Conformément à l'article L.312-7 du Code de l'action sociale et des familles, le GCSMS pourra être autorisé à exploiter, pour le compte de ses membres, les autorisations détenues par ces derniers, sous réserve de l'accord des autorités de tutelle les ayant délivrées.

Il est à noter que les membres fondateurs de GCSMS conserveront leur prérogative d'employeur. Le groupement peut l'être mais ne peut pas bénéficier de la mise à disposition de contractuels.

Cette collaboration, soumise à l'avis et à la validation des autorités de tutelle, pourrait se décliner sous la forme d'une nouvelle offre de service :

1. l'exploitation des autorisations actuelles par la nouvelle structure juridique répartie sur 2 sites. Chaque site conserverait son accueil :

- A Pontrieux :
 - Le maintien de 68 places d'EHPAD et la création de 12 places d'EHPA.
 - Une Cuisine centrale et une lingerie mutualisée.
- A La Roche-Jaudy :
 - Le maintien de 40 places d'EHPAD dont 1 place temporaire.
 - La création d'un PASA disposant d'un accès à un jardin sécurisé.

2. Une mutualisation des fonctions support :

- Une direction commune constituée d'une Direction générale et d'une Direction opérationnelle
- La création d'un pôle administratif intégrant les personnels des 2 sites.

3. Des études à engager pour mutualiser les fonctions existantes.

Et selon le calendrier prévisionnel :

- 26 septembre 2024 et 3 octobre 2024 : Délibérations des Conseils d'Administration sur un accord de principe.
- Début octobre : Poursuite de la consultation juridique et engagement des démarches.
- 3 décembre : Consultation des autorités de Tutelle
- Courant décembre : consultation des CST et information aux agents.
- Fin 2024 : délibérations formelles actant la création du GCSMS.

Vu l'avis de la commission Permanente du 26 septembre 2024 sur la création d'un GCSMS,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **VALIDE** les principes de cette collaboration et notamment la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de moyens avec le CCAS de la Roche-Jaudy.
- **PREND ACTE** de la nouvelle offre de service et des prochaines échéances pour concrétiser cette collaboration.
- **OPTE** pour une gouvernance conjointe avec le CCAS de la Roche-Jaudy.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

